



Conditions de participation

Prix National de sensibilisation à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel

#koun3labal : *le Prix de la meilleure vidéo de sensibilisation à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel*

1. Objet du Prix national

#koun3labal (*soit averti*) est le premier Prix national de la sensibilisation à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Il est organisé par la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) avec l'appui de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Cette première édition s'adresse aux YouTubeurs et créateurs (trices) de vidéos et d'images animées. Les participants à ce Prix sont invités à produire une courte vidéo, dans laquelle ils seront amenés à sensibiliser le public marocain à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

2. Conditions générales de participation

1. Est autorisé à participer à ce Prix toute personne physique âgée d'au moins 18 ans. Les personnes mineures peuvent participer avec une autorisation signée des parents/tuteurs (Modèle disponible sur le site www.koun3labal.ma).
2. La participation au Prix est **gratuite** et n'implique pour le participant aucun achat, ni engagement contractuel de quelque nature qu'elle soit.
3. Chaque personne doit fournir toutes les informations de manière conforme à la réalité et s'inscrire directement sur le site www.koun3labal.ma.
4. Les gagnants n'ayant pas fournis une copie de haute qualité de leurs vidéos ou n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront privés du Prix, tout comme les mineurs n'ayant pas l'autorisation signée des parents/tuteurs. Dans ces cas de figure, le Prix sera attribué au participant suivant qui respecte ces conditions selon l'ordre de mérite.
5. Il sera disqualifié toute personne refusant les collectes, enregistrements et

utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Prix.

6. Les données personnelles des participants seront traitées en conformité avec les dispositions de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.
7. Conformément aux dispositions de la loi 09-08, la CNDP garantit au participant un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données nominatives la concernant. La personne concernée a la possibilité d'exercer ce droit en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : MesDroits@cndp.ma

3. Formes de participation

Cinq formats de vidéos sont acceptés dans le cadre de ce Prix :

- **Podcast** : prise de parole filmée ;
- **Motion design** : désigne une forme d'art visuel visant à créer des œuvres animées et à utiliser le mouvement comme principal outil graphique et artistique ;
- **Court métrage** : est d'une durée maximale de 15 minutes. Le terme « court métrage » fait référence à la longueur du film projeté ;
- **Stop motion** : regroupe l'ensemble des techniques d'animation, permettant de faire bouger des objets immobiles. La technique est la même que celle du dessin animé ;
- **Montages photo/vidéo** : porte sur l'action d'assembler bout à bout plusieurs plans pour former des séquences qui forment à leur tour un film

4. Thèmes des vidéos

Les participants ont une très grande marge de créativité dans la conception, le choix des personnages et des messages à véhiculer, à condition que les vidéos soient conformes à l'ordre public et au thème central du Prix « **Protection de la vie privée et des données à caractère personnel** » et s'inspirent contexte marocain.

A titre d'exemple, elles peuvent concerner les contenus suivants :

- ➔ **Le cadre juridique** : lequel consiste à informer les individus sur le rôle de la CNDP et à rappeler les droits de ces derniers tels qu'ils émanent des dispositions de la loi 09-08.
- ➔ **Les problèmes et risques face à la violation des données à caractère personnel** : Comment protéger ses données personnelles ? Que faire en cas de problème ?
- ➔ **La promotion des bonnes pratiques** : comment concilier entre l'ouverture sur internet et la protection de la vie privée ? Comment déterminer la responsabilité de chacune des parties dans le domaine de la protection des données à caractère personnel ?

5. Langues et durée des vidéos

Les langues requises pour les vidéos de ce Prix sont :

- ➔ L'arabe classique/dialectal ;
- ➔ Le français.

La durée des vidéos est de **max 5 min** par type de format, sauf pour le court métrage (max de **15 min**).

6. Dépôt de vidéos

Les vidéos conçues doivent être postées sur YouTube après la date de début d'inscription. Leurs liens sont à communiquer lors de l'inscription sur le site www.koun3labal.ma. Les dates de début et de fin d'inscription seront fixées et communiquées sur le site.

7. Nombre de participations

Chaque participant a le droit de soumettre au maximum trois propositions, une proposition par forme de vidéo.

8. Condition d'éligibilité des vidéos

La vidéo doit remplir toutes les conditions précitées (Thème, format, durée, délais de dépôt).

La vidéo ne doit contenir aucun élément inapproprié ou choquant et ne doit pas violer les droits de la vie privée, les droits d'auteur, les droits de marque déposée ou de propriété intellectuelle de n'importe quelle personne ou organisation.

Le participant ne devra pas utiliser du matériel ou des éléments dans sa vidéo qui sont sujets aux droits d'une tierce personne (par exemple : des extraits d'autres films, des images, des bandes sonores ou de la musique), à moins qu'une autorisation ait été obtenue au préalable.

Si la vidéo contient des images de mineurs, le participant doit obligatoirement obtenir le consentement des parents ou des responsables légaux. Le participant affirmera dans la déclaration de responsabilité, que chacun de ces éléments a été respecté et que tous les droits ont été acquis.

Le jury se réserve le droit, à tout moment du concours, de retirer ou disqualifier toute vidéo qui ne serait pas conforme aux exigences réglementaires et aux conditions citées dans ce document.

9. Déclaration de responsabilité

Une déclaration de responsabilité signée et scannée dans laquelle le participant déclare qu'aucun élément protégé par le droit d'auteur n'a été utilisé et que tous les droits ont été acquis. Dans le cas où la vidéo contient des images de mineurs, le participant déclare que le consentement indispensable des parents a été obtenu. Enfin, le participant déclare concéder

ses droits sur la vidéo à la CNDP. Le format de la déclaration de responsabilité est disponible sur le site www.koun3labal.ma.

10. Prix à gagner

Deux Prix d'une somme de 30 000,00 Dhs (trente mille Dhs) chacun, sont prévus dans le cadre de cette édition :

1. **Le Prix jury de la meilleure vidéo** : en tenant compte des techniques utilisées, des messages émis, du degré de créativité et de la participation à la promotion de la protection des données à caractère personnel
2. **Le Prix Public de la meilleure vidéo** : selon le nombre de cliques « Like » obtenu sur YouTube.

11. Jury

Un jury chargé d'évaluer les vidéos sera composé d'un :

- ➔ Expert en infographie et image ;
- ➔ Expert en réseaux sociaux et YouTube ;
- ➔ Expert en protection de données à caractère personnel ;
- ➔ Expert en médias/journaliste ;

12. Critères de sélection

- ➔ Scénario/messages
- ➔ Nombre de cliques « Like » obtenu sur YouTube.
- ➔ Originalité
- ➔ Qualité des images
- ➔ Degré de participation à la promotion de la protection de la vie privée

13. Récompense

La gagnante/le gagnant remportera un chèque de **30 000,00** Dhs (Trente mille dhs) pour chaque Prix.

14. Propriété des vidéos

En soumettant une vidéo, les participants cèdent à la CNDP, leurs droits pour copier, distribuer, modifier, diffuser ou utiliser leur vidéo par n'importe quel autre moyen, dans n'importe quel but éducatif, dans le monde entier et par l'intermédiaire de n'importe quel média.

15. Décharge

[#koun3labal](#) décline toute responsabilité quant aux contenus des blogs, sites web, pages et comptes sur les réseaux sociaux, applications, portfolios, vidéos, etc. des participants et n'a aucune obligation de surveillance de leurs contenus.

16. Annulation

Dans l'hypothèse d'un nombre trop faible de participants, ou de circonstances particulières échappant à sa volonté ou à son contrôle (notamment en cas de force majeure), les organisateurs se réservent le droit d'annuler le Prix.

L'annulation du prix n'ouvre droit à aucun dommages-intérêts ou compensation, de quelque nature pour les participants.

Tout changement de date et/ou de lieu sera communiqué sur le site web de www.koun3labal.ma